



Sommaire

▷ En bref

- Finances locales : le mécontentement des élus
- Filière biomasse : les 12 mesures de Ségolène Royal
- L'Insee dessine la carte de France des départs à la retraite

▷ Territoires

- Solidarité et innovation dans les parcs naturels régionaux
- Création architecturale : le rapport de Patrick Bloche

▷ Initiatives locales

- Emploi : un projet pilote à Trélezac

▷ Logement

- Logement social : entretien avec Michel Champredon

▷ L'élus de la semaine

- Alessandro di Somma

▷ Annexes

- Les séminaires de Condorcet Formation
- La FNESR et les Dircab mutualisent leurs services
- Bulletins d'abonnement

ÉDITORIAL, par François Kalfon

Conférence sociale : le relais territorial

À quoi sert la Conférence sociale? C'est la question qui légitimement se pose avant l'ouverture de chacune d'entre elles et la dernière n'a pas dérogé à cette interpellation. Car en



réalité, si les grandes orientations peuvent être insufflées dans ce genre de grands rendez-vous, c'est bien au sein des entreprises, des branches et des bassins d'emplois que se "joue" la réussite ou l'échec de la bataille de l'emploi. Les branches? Sur plus de 600 d'entre elles, à peine une cinquantaine est réellement dynamique et encore faut-il qu'en pluie les résultats des négociations sociales puissent redescendre au sein des entreprises adhérentes. Les entreprises? Certes, dans les grandes entreprises, le dialogue social s'y développe bon an mal an car les directions de ressources humaines sont "outillées" pour cela et que les représentants du personnel y sont présents. Mais dans la plupart d'entre elles, il n'y a ni dialogue social ni même représentation syndicale, car ce sont dans les PME, dans les TPE, que l'essentiel des emplois est proposé. Précisément là où il est rare que les effets des grandes négociations interprofessionnelles atteignent réellement leurs cibles.

C'est donc au niveau des territoires que se nouent réellement les enjeux. D'abord parce qu'en France comme dans les autres pays développés, il n'y a pas un mais des marchés du travail. Ensuite, parce que la protection de l'emploi dans une entreprise de taille intermédiaire ne se joue pas depuis Paris où au siège de Pôle Emploi mais dans le cercle vertueux que les élus, les acteurs économiques et les partenaires sociaux dans les terri-

toires sauront enclencher. C'est l'enjeu du fameux autant qu'insaisissable dialogue social territorial.

Si en Normandie, Renault peut maintenir des sites en activité malgré une sous-charge chronique, c'est d'abord parce que

la volonté politique s'exprime au plus haut niveau, c'est aussi parce que les partenaires sociaux s'entendent sur un accord de compétitivité marqué par le donnant-donnant, c'est enfin parce que les élus et l'entreprise ont su travailler ensemble pour que le constructeur noue une relation durable et constructive avec son écosystème et ses équipementiers. On pourrait multiplier les exemples, qu'il s'agisse des pôles de compétitivité ou des missions locales dont le succès ou l'échec est d'abord territorial. Sans l'implication des élus ou des collectivités locales qui portent 60 % de l'investissement public, il n'y a pas d'issue positive pour les politiques de l'emploi.

Quant au CICE et au Pacte de responsabilité? Rien ne sera possible si cette politique volontariste de soutien à la compétitivité de nos entreprises voulue par le Président de la République n'est pas relayée dans les territoires par les acteurs de terrain: préfets, commissaires au redressement productifs, partenaires sociaux, agence et de développement économique... Et enfin, comme toujours, élus de terrain.

François Kalfon,
secrétaire national du PS au travail,
à l'emploi, à la formation professionnelle
et au dialogue social,
conseiller régional d'Ile-de-France

la maison des élus
à votre service

www.maisondeselus.fr
facebook/larmaisondeselus
@maisondeselus

FNESR
Lieu d'information et de coordination. La FNESR est une force de négociation au service de ses adhérents, un trait d'union entre les collectivités territoriales, le Parti socialiste, les groupes parlementaires et les pouvoirs publics.

Formation Condorcet
Condorcet Formation est l'organisme de formation des élus socialistes et républicains, capable d'intervenir dans tous les domaines de l'action publique auxquels sont confrontés les élus: finances, emploi, culture, aménagement, environnement, santé, numérique et nouvelles technologies, enfance, communication et développement personnel, etc...

Communes
Depuis 1959, Communes de France est le vecteur privilégié des échanges entre élus socialistes et républicains.

Un an d'abonnement 120 € HT

LE TRIMESTRIEL LA LETTRE ÉLECTRONIQUE HEBDOMADAIRE DES HORS SÉRIES

Maison des élus - FNESR - Condorcet Formation - Communes de France
8 bis rue de Solferino - 75007 Paris - Tél. 01 53 20 46 36 - contact@maisondeselus.fr

Finances : les inquiétudes des élus locaux

À l'issue de la réunion du Comité des finances locales du 1^{er} juillet qui l'avait réélu à sa présidence, André Laignel a relayé le mécontentement des élus locaux sur la mise en œuvre de la loi de programmation des finances publiques 2012-2017. Le CFL était en effet « consulté » par le gouvernement sur ce point, mais au vu des « informations insuffisantes », des « doutes sur la légalité des pièces » fournies par Bercy, il a rejeté les conditions de la consultation. « *Nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement. Nous avons donné comme avis que nous ne pouvions pas donner d'avis* », a lancé André Laignel. Cet épisode intervient dans un contexte de demande des collectivités locales de révision de la baisse de 11 milliards d'euros des dotations qui leur sont allouées. André Laignel a observé que la baisse de leurs ressources entraînerait une forte chute de l'investissement local, comme le détaille une motion déjà votée par quelques milliers de conseils municipaux à l'initiative de l'Association des maires de France. « *La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics* », fait également valoir cette motion, qui demande un « *réexamen du plan de réduction des dotations de l'État* ». L'Association des petites villes de France, que préside Olivier Dussopt, a également exprimé son mécontentement en observant que « *si les collectivités locales acceptent de participer pleinement à l'effort de redressement des finances publiques, la concertation et le dialogue doivent impérativement être respectés* ». « *Si on nous considère moins bien que les Bonnets rouges...* », a par ailleurs réagi André Laignel à l'issue de la réunion du CFL. « *Si les corporatismes sont entendus quand les collectivités de France ne le seraient pas, cela risquerait d'être peu apprécié. Il ne faudrait pas qu'il y ait une prime aux comportements les moins républicains* », a-t-il poursuivi, en référence à la manière dont le mouvement des Bonnets rouges avait obtenu gain de cause en recourant à la violence et à la destruction d'infrastructures publiques, ce sous le regard indulgent voire complaisant des grands médias. La prochaine réunion du Comité des finances locales est fixée au 16 juillet.

Philippe Foussier

Conférence sociale : les collectivités acteurs de l'emploi

Relever les défis de solidarité et de compétitivité, telles étaient les grandes lignes de la grande Conférence sociale des 7 et 8 juillet. Le rôle des collectivités territoriales dans le combat pour l'emploi sera crucial. Les collectivités sont associées au combat pour ramener les plus fragiles vers l'emploi. Aux côtés du ministre du Travail, des partenaires sociaux et du réseau "Alerte", les collectivités territoriales devront déterminer les priorités d'une mobilisation collective pour les plus éloignés de l'emploi pouvant déboucher sur une négociation interprofessionnelle. Les thématiques de l'accès à la formation en vue d'un recrutement ou d'une reconversion professionnelle, des freins à la reprise d'emploi (lutte contre l'illettrisme/accès au logement/mobilité/santé) et de l'accompagnement des chômeurs, notamment des bénéficiaires de RSA, seront attentivement étudiées.

Le développement de l'apprentissage, mesure phare de la Conférence sociale, associera les Régions, qui devront déterminer les besoins territoriaux et les complémentarités locales pour répartir 100 millions d'euros de fonds européens sur 2 ans. Enfin, parce que le dialogue social sur l'accompagnement des réformes et leurs conséquences pour les personnels de la fonction publique est décisif, un Conseil national des services publics sera créé, dans lequel les collectivités territoriales seront représentées aux côtés des acteurs de l'Etat, des entreprises, des partenaires sociaux et des usagers. Ce conseil sera l'instance de concertation pour les problématiques de service public, de réforme territoriale et de l'Etat. Une conférence régionale annuelle permettra de réfléchir à la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Marthe Nagels

Petite enfance : le rôle des collectivités

Réunie le 8 juillet, la Délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat a adopté le rapport d'information présenté par Patricia Schillinger (Haut-Rhin) sur "Les collectivités territoriales et la petite enfance". Ce rapport fait le constat que, bien qu'aucune collectivité territoriale n'ait de compétence explicite en ce domaine, le département et le bloc communal contribuent de façon significative à l'application de la politique définie par l'Etat. Ces acteurs locaux souhaitent donc une clarification des responsabilités, notamment financières.

Après avoir souligné la qualité du modèle français d'accueil des jeunes enfants, qui permet à la moitié des moins de trois ans, qui sont au total plus de 2,5 millions, d'être gardés en dehors de la sphère familiale, Patricia Schillinger a présenté plusieurs recommandations pour encore l'améliorer. La première vise à une meilleure association des élus locaux à la mise en œuvre de la politique d'accueil de la petite enfance, dont ils se sentent exclus de façon croissante. Il convient à cet effet de décentraliser le plus possible l'offre d'accueil, dont la gestion concrète dépend des territoires de vie.

S'agissant spécifiquement des crèches, la distinction entre fonctions administratives et pédagogiques permettrait de mutualiser les premières au sein des intercommunalités, ce qui conduirait à harmoniser les modes de gestion des différents établissements et à globaliser les achats, permettant ainsi une réduction de leurs coûts. Enfin, la formation des assistantes maternelles, financée par les conseils généraux, devrait être renforcée pour valoriser cette fonction et en faire un métier pleinement reconnu.

Le rapport sera mis en ligne sur le site du Sénat : <http://www.senat.fr/rapports/derniers-rapports-information.html>

Ségolène Royal propose 12 mesures de soutien au développement de la filière biomasse

Le 1^{er} juillet, Ségolène Royal a présenté 12 actions en faveur du développement des énergies issues de la biomasse. La première consiste à porter la part des énergies renouvelables à 32 % de notre consommation énergétique finale en 2030. D'autre part, la ministre a fixé un objectif de réduction de 50 % des déchets mis en décharge d'ici à 2025. Cela devra se faire avec une implication accrue des citoyens dans la production d'énergies renouvelables.

Pour le chauffage, des prêts "transition énergétique et croissance verte" permettront le déploiement de chaufferies collectives biomasse. Une aide à l'acquisition d'équipements de chauffage au bois performants, grâce au crédit d'impôt développement durable suit le même but. En outre, le fond chaleur sera doublé dans les 3 prochaines années et une offre de biomasse électrique va être lancée en 2015. L'ensemble des acteurs économiques de la filière seront mobilisés via les contrats de filières de la Nouvelle France industrielle et des appels à projets vont être lancés : le premier concernera la mise en place en trois ans de 1500 projets de méthaniseurs, le second permettra de soutenir 10 villes ou intercommunalités engagées dans une démarche de "zéro déchets". Enfin, le cadre tarifaire des stations de traitement des eaux usées va être publié.



Augustin Hérault

Nouveau zonage des aides européennes à finalité régionale depuis le 1^{er} juillet

24% de la population nationale sera classée en zone d'aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2014-2020. Cela représente une augmentation de 6% par rapport à la période 2007-2013. Les communes des territoires d'outre-mer ayant le statut européen de région ultrapériphérique, ainsi que celles de Corse, restent dans leur totalité en zone AFR. A la différence de la période précédente, la Commission européenne restreint les possibilités d'aide pour les grandes entreprises. En effet, pour ce type d'entreprises, à savoir celles dépassant les seuils de 250 salariés et de 50 millions d'€ de chiffre d'affaires ou 43 millions d'€ de bilan annuels, seuls pourront être soutenus les projets d'investissements en faveur d'une nouvelle activité économique. Les PME, quant à elles, pourront continuer à bénéficier d'aides à finalité régionale pour leurs projets visant à renforcer leurs capacités productives.

Par ailleurs, les taux plafonds d'aide publique autorisés dans les zones AFR ont été légèrement diminués. Ainsi, le soutien public à un projet d'investissement éligible sera limité à 10% des coûts de l'investissement pour les grandes entreprises, 20% pour les moyennes entreprises et 30 % pour les petites entreprises. Ces taux connaissent d'importantes majorations dans les territoires d'Outre-mer.

Les vacances propres, c'est l'affaire de tous

À l'heure des premiers rayons de soleils estivaux, le programme "Gestes Propres-Vacances Propres" accompagne cette année encore les collectivités locales dans leur combat contre les déchets sauvages sur les sites touristiques et de loisirs. Selon les estimations de Vacances propres, ce sont chaque année entre 200 et 400 tonnes de déchets, qui sont abandonnés sur les 2000 km de plages françaises, plus de 400 tonnes sur les pistes de ski, plus de 5 000 tonnes sur les bords des voies navigables et 8 800 tonnes de déchets sur les routes. « Sans Gestes Propres-Vacances Propres, on peut estimer que l'on retrouverait trois fois plus de déchets sauvages sur nos sites de tourisme et de loisirs », déclare Jean-François Molle, président de "Gestes Propres -Vacances Propres".

Plus de 1 000 collectivités locales et agglomérations sont aujourd'hui mobilisées aux côtés de "Vacances Propres", avec le soutien de l'Association des maires de France (AMF). En 2013, elles ont installé plus d'un millier de collecteurs supplémentaires sur leurs territoires, portant leur nombre total à environ 30 000 en France. Pour Jacques Pélissard, président de l'AMF, « la propreté est un véritable enjeu pour toutes les communes, qu'elles accueillent ou non des touristes. Les citoyens ont une attente forte à l'égard de leur maire dans ce domaine car il concerne leur cadre de vie, leur environnement le plus proche. Tout le monde est concerné. Amener ses déchets dans les équipements prévus à cet effet, c'est aussi un geste citoyen ». Ainsi, les collectivités et les nombreux événements partenaires de "Vacances Propres" ont utilisé plus de 2,5 millions des célèbres sacs à rayures pour collecter plus de 25 000 tonnes de déchets.



Arthur Créhalet

L'Insee dessine la carte des départs à la retraite

Après la Seconde Guerre mondiale, la natalité française redémarre et connaît même un pic qui perdurera jusqu'en 1975 : c'est le Baby-boom. Depuis le début des années 2000, ces "babyboomers" arrivent à l'âge de la retraite : ces départs massifs du monde professionnel devraient se prolonger jusqu'en 2020, selon l'Insee. Face au vieillissement de leur population active occupée, l'enjeu est double pour l'Etat et les régions : garantir l'équilibre financier du système de retraite et permettre un réel renouvellement de la main d'œuvre dans les territoires les plus concernés. Cela représente un défi quand on sait qu'en 2009, 6,3 millions de personnes âgées de 50 à 69 ans avaient un emploi en France, ce qui équivaut à un quart de la population active. Leur pourcentage va en outre augmenter, du fait du vieillissement de la population active et du prolongement de l'âge légal du départ à la retraite. Cela aura comme conséquence le départ à la retraite de près de 8 millions de personnes d'ici 2020, soit 31% de la population active. Les régions seront touchées différemment selon leur pourcentage de seniors parmi les actifs (23% dans le Nord-Pas-de-Calais à 27% en Limousin) même si celui-ci est relativement stable dans l'hexagone.

Les départs seront en outre abondants dans les services aux particuliers et aux collectivités, là où les emplois sont bien souvent exercés par les seniors. Dans tous les cas, la puissance publique doit dès maintenant anticiper ces évolutions cruciales pour l'avenir de notre économie.

A. H.

Éducation nationale : des métiers exposés à la violence

De plus en plus, la vocation de l'enseignant est mise à mal par une violence qui se fait omniprésente. Le drame d'Albi, une professeur des écoles a été mortellement poignardée par une mère d'élève le dernier jour de classe, présente le cas le plus extrême de violence auxquels les professionnels de l'éducation sont confrontés. Ce drame intervient au lendemain de la sortie d'une étude de l'Insee, le 3 juillet, sur les violences en milieu scolaire. « *Ce drame confirme la nécessité de lutter contre les violences dans et autour de l'école, de protéger l'école, les enseignants et les élèves* », exprime Benoit Hamon. Depuis 2007, le ministère de l'Éducation nationale a mis en place l'enquête Sivis (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) afin de recueillir des données sur la violence en milieu scolaire. L'enquête fait ressortir que les violences physiques contre les personnels de l'Éducation nationale (enseignants, conseillers et assistants d'éducation, chefs d'établissement) restent relativement rares. L'Insee rapporte que chaque année, en moyenne, 12 % d'entre eux déclarent faire l'objet de menaces ou d'insultes. Cette proportion est deux fois plus élevée que chez l'ensemble des personnes occupant un emploi. Il y a aussi des disparités en fonction des cycles : les enseignants de collèges et de lycées sont pris à partie directement par les élèves alors que ceux de maternelles et de primaires le sont par des adultes. Les personnels les plus jeunes sont plus exposés (plus de 14 % des moins de 29 ans ont déjà subi des menaces ou des violences) alors qu'il y a peu de différence liée au genre. L'étude de l'Insee conclut que ces violences ont des conséquences sur la vie quotidienne et professionnelle avec une augmentation du stress, une perte de confiance en soi ou des troubles du sommeil.

Julien Bossu

Stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires : les pistes du rapport Courteau

La délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat a présenté le rapport de Roland Courteau (Aude), rendant compte de ses travaux sur les stéréotypes masculins et féminins dans les manuels scolaires. De ce travail ont émergé 14 recommandations.

Lutter contre les stéréotypes sexistes dans les manuels scolaires est un combat déterminant pour prévenir l'enclage de représentations inégalitaires et erronées sur la place des hommes et des femmes dans la société. Le manuel scolaire, loin de n'être qu'un support de connaissance, véhicule symboliquement les valeurs d'une société. Parfois unique livre à pénétrer dans le foyer familial, le manuel est également un outil de transmission entre l'école et les familles.

Les 14 recommandations visent d'une part à accompagner les éditeurs scolaires dans leur volonté de renouveler les manuels existants à la lumière de l'exigence de parité, et d'autre part de poursuivre la mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative sur la base du "plan d'action pour l'égalité entre les filles et les garçons à l'école". Parmi les recommandations, on trouve par exemple l'intégration dans le Conseil supérieur des programmes d'experts de question de l'égalité entre les femmes et les hommes, la création d'une banque de ressources iconographiques publiques où les maisons d'édition pourraient trouver des illustrations non-stéréotypées, la mise en place obligatoire d'enseignements relatifs à l'égalité entre les sexes dans les ESPE, etc.

M. N.

Solidarité et innovation dans les parcs naturels régionaux

Les parcs naturels régionaux possèdent deux caractéristiques : ils mêlent un environnement exceptionnel où la nature, le patrimoine et les habitants coexistent en harmonie, mais ils sont également des zones fragiles qui doivent être protégées



Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des parcs naturels régionaux et maire de La Bastidonne (Vaucluse)

En 2011, les parcs naturels régionaux ont répondu au second appel à projets lancé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (anciennement Datar). L'objet de cette deuxième sollicitation était de favoriser les expérimentations innovantes dans ces territoires ruraux admirables, mais également de favoriser les transferts d'expérience entre les parcs. Autrement dit, l'objectif était de mener une chasse aux bonnes idées reproductibles.

De l'appel à projet à la restitution nationale

Pour réussir son pari, l'appel à projet s'est concentré sur trois thématiques : la construction de solidarités écologiques entre les territoires, les innovations en matière d'urbanisation à l'intérieur des parcs régionaux et le développement d'outils d'anticipation des mutations propres aux territoires ruraux. Pour Jean-Louis Joseph, président de la Fédération des parcs régionaux, l'appel à projet était « l'occasion de mieux mettre en lumière le caractère innovant des démarches et projets (qu'ils mènent) au quotidien. » L'appel a rencontré un fort succès puisque sur les 49 parcs régionaux de l'hexagone, pas moins de 35 étaient candidats. Ainsi, sur les 23 projets qui ont été présentés, 12 ont finalement été retenus, impliquant 29 parcs. Depuis maintenant 3 ans, les lauréats travaillent à la réalisation de leurs initiatives.

Le 9 juillet, la Fédération des parcs régionaux de France a présenté le fruit de ces années de travail avec la restitution nationale de l'appel à projets, qui avait lieu à la Caisse des dépôts à Paris. Cette restitution a permis de faire le bilan des initiatives menées, de leurs différents effets sur les territoires et de l'efficacité des méthodes d'intervention.

Premier constat : tous les projets menés l'ont été dans une logique participative impliquant la population. On peut ici citer en exemple la rénovation de la rivière la Lemme et de ses affluents, dans le Jura. Elle a été confiée à une entreprise spécialisée locale, mais les actions de sensibilisation, notamment auprès des écoliers voisins, faisaient partie du cœur de ce projet au coût de 450 000 €. Un projet de film d'auteur de défense de la forêt a également été mené à terme : ainsi, si cette initiative ciblait avant tout les propriétaires forestiers, elle a également été imaginée pour parler au plus grand nombre.

Le contrat selon lequel ces projets devaient servir de modèles à d'autres territoires a également été rempli. Ainsi, 5 parcs naturels de la région PACA ont mis au point une méthodologie pour repérer, comprendre et résorber les "points noirs" paysagers. Ils ont ensuite créé un document retraçant leurs méthodes à destination des autres parcs. Au niveau de l'anticipation des mutations territoriales, pas moins de 5 initiatives ont été menées. Parmi elles, on trouve des initiatives aussi innovantes que le concept touristique expérimenté par les parcs préalpins : le "tourisme expérientiel". Ce dernier repose sur les émotions personnelles (intellectuelles et physiques) des vacanciers et anticipe notamment les évolutions climatiques.

Anticipation, innovation et partage ont donc été les maîtres mots de cette restitution. On les retrouvera peut-être bientôt : la possibilité d'un troisième appel à projet a en effet été évoquée.

Augustin Hérault

Pour une création architecturale désirée et libérée

Décembre 2013 : la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale créait une mission d'information sur la création architecturale. 50 heures d'audition et de tables rondes plus tard, sans compter quelques enquêtes en France et au Pays-Bas, cette mission a rendu public le 2 juillet son rapport à l'issue d'une conférence de presse de son président-rapporteur, Patrick Bloche



Patrick Bloche, président de la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale

Comme le déclarait Patrick Bloche, « l'objectif n'est évidemment pas de proposer une doctrine officielle de l'art de bâtir. Il n'est, en effet, pas question ici de trancher un débat esthétique » mais, finalement, plus modestement peut-être, de « permettre l'émergence de bâtiments qui parlent. » La mission a pu analyser l'architecture française, ses réalisations, son évolution, elle s'est interrogée sur la pertinence et l'intégrité du cadre juridique de la création architecturale en France, qui résulte de loi du 3 janvier 1977 relative à l'architecture, et de celle de juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, la loi MOP.

À l'issue de ces travaux, quelques constats sont mis en avant. Tout d'abord, que l'intervention des architectes sur le cadre bâti est aujourd'hui très limitée : les deux tiers des constructions sont réalisées sans leur concours. Il faut, estime Patrick Bloche, « provoquer au sein de la population un désir d'architecture. » Ensuite, que les nombreuses normes (pléthoriques, complexes et parfois contradictoires) qui entourent la construction freinent la création architecturale.

36 propositions

Entrant dans le concret, 36 propositions sont exposées et commentées dans le rapport final. La première mise en avant, symboliquement, est celle liée au seuil de recours à un architecte : la mission propose de l'abaisser à 150 m² de surface de plancher. L'option d'imposer le recours à un architecte pour toute construction n'a pas été avancée, car jugée trop coercitive : il faut, estime Patrick Bloche, convaincre le particulier de faire appel à un professionnel : « Moins de représenter un coût, c'est un atout majeur, un investissement. »

Dans un autre domaine, la mission n'a pas entendu remettre en cause les normes, le principe des concours ou des partenariats publics-privés (PPP). Pour autant, elle propose des aménagements, pour fluidifier les procédures. Ainsi, et Patrick Bloche a largement développé ce point dans sa conférence de presse, la proposition n° 14 préconise « de faciliter l'accès au concours de candidats sans références, soit parce qu'ils débutent, soit parce qu'ils n'en ont pas encore dans le domaine considéré. » La proposition n° 15 propose un changement déterminant, puisqu'elle entend « lever partiellement l'anonymat pour permettre le dialogue entre le jury et les candidats. » Une autre proposition vise à ce que les architectes retrouvent "les clés" de leur chantier, alors qu'ils sont de plus en plus dépossédés de certaines tâches.

Dans sa conclusion, Patrick Bloche a noté que nombre de ces propositions relèvent du domaine réglementaire et pourraient être adoptées très vite.

Réagissant le jour même, la ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, a fait savoir qu'elle partageait pleinement les principes généraux de ce rapport et que l'ensemble fera l'objet sans délai d'un examen approfondi par ses services.

Denis Lefebvre

Pour en savoir plus : <http://www.patrick-bloche.org/2014/07/02/presentation-du-rapport-de-la-mission-sur-la-creation-architecturale/>

Trélazé inaugure un projet pilote pour l'emploi

Une coopérative jeunesse de services a vu le jour à Trélazé, dans le Maine-et-Loire. Une première innovante dans la Région, inspirée par une expérience québécoise couronnée de succès



Signature de la convention Trélazé Entreprendre le 18 avril 2014, en mairie, dans le cadre du soutien à la création d'entreprises

Créer des emplois: c'est le souci constant des élus locaux. À Trélazé, dans le Maine-et-Loire, dont Marc Goua est le maire et dont Grégory Blanc est à la fois le premier adjoint et le conseiller général, a été lancé un outil innovant pour aider les jeunes à créer leurs propres emplois. Plusieurs partenaires se sont en effet rassemblés pour mettre en place une coopérative jeunesse de services (CJS), projet pilote en Pays-de-la-Loire, dont Grégory Blanc est à l'initiative. C'est ce dernier qui a rassemblé différents acteurs du territoire afin de donner aux jeunes de Trélazé quelques clés pour devenir des acteurs à part entière de la vie économique locale.

La CJS vise à former et informer, à développer l'envie d'entreprendre, d'innover dans un esprit coopératif, particulièrement dans les quartiers qui ont le plus besoin d'emplois. Le public des plus jeunes, doit être sensibilisé à l'esprit d'entreprendre et doit pouvoir intégrer progressivement les mécanismes de l'entreprise en appréhendant les réalités du fonctionnement du marché. Concrètement, la CJS rassemble une quinzaine de jeunes – des adolescents ou des jeunes adultes de 16 à 25 ans – qui créent des emplois et offrent des services à la population, qu'il s'agisse des particuliers ou d'entreprises. Ils sont accompagnés par un chargé de mission, afin d'aider les jeunes à se former aux mécanismes du marché, à s'autonomiser. Une vaste gamme de services peut être rendue: de la tonte de pelouse au nettoyage en passant par le gardiennage de locaux.

Cette initiative est la première en dehors de Bretagne et dépasse le seul cadre socioculturel. Grégory Blanc revendique une inspiration venue du Québec. C'est en effet de la Belle Province que vient l'idée de la coopérative jeunesse service, décrite par Grégory Blanc comme à mi-chemin entre la "junior entreprise" et le chantier d'été. Il s'agit en effet de faire en sorte que les jeunes « gèrent la boutique » et déterminent entre eux qui fait quoi. Démar-

chage, travaux, facturation, répartition de la rémunération, confection de la plaquette de présentation: toutes ces tâches sont réparties par les jeunes eux-mêmes. Cet esprit coopératif est essentiel pour attirer vers l'emploi des personnes pas forcément qualifiées mais qui auront ainsi l'opportunité de trouver du travail et seront accompagnées dans leurs démarches par un banquier leur apprenant à gérer une entreprise. Pour Grégory Blanc, si tous les jeunes de 16 à 25 peuvent s'investir dans la CJS, le public prioritairement visé a entre 17 et 21 ans.

Individuel et collectif

De nombreux partenaires se sont associés comme la Caisse des dépôts, le Crédit Mutuel, le Conseil régional des Pays de la Loire, une entreprise coopérative (montée en SCOP) Coup de pouce, l'Iresa (inter-réseau de l'économie sociale et solidaire) et une association de micro-crédit, l'ADIE. Portée par une Coopérative d'activité et d'emploi, la CJS a donc un rôle important à jouer dans l'autonomisation des jeunes, à laquelle la ville de Trélazé contribue donc.

En 2010, c'était le souci de stimuler la volonté d'entreprendre dans la ville, de développer une forme d'éthique du travail sur le territoire de la commune, de favoriser l'accès à l'emploi qui avait motivé le lancement de "Trélazé Entreprendre". L'idée constante de la municipalité est d'encourager et de démocratiser cette volonté d'entreprendre et de favoriser l'initiative entrepreneuriale, notamment en matière de services. Allier esprit d'entreprise et esprit coopératif, initiative individuelle et démarche collective, le tout dans un cadre territorial défini, voilà l'objet de cette initiative expérimentale qui pourrait être pérennisée et qui devrait faire quelques émules.

Gaël Brustier

Repenser le modèle économique du logement social

Michel Champredon, vice-président du Conseil général de l'Eure, revendique un nouveau modèle de financement du logement social. Entretien

Communes de France. Vous avez récemment suggéré à la ministre du Logement, Sylvia Pinel, de lancer une réflexion sur un nouveau modèle économique du logement social. De quoi s'agit-il ?

Michel Champredon. Au vu de l'environnement dans lequel évoluent les organismes de logement, nous risquons fort de nous retrouver dans une impasse en termes de rénovation et de construction. Ceci tient à l'augmentation des coûts, à l'inflation de normes, à la baisse des subventions non compensée par les collectivités, voire même aux problèmes liés au traitement de l'amiante.

Fort de ce constat, la question est de savoir si les élus sont en capacité ou non de redéfinir les contours d'un modèle économique propre au logement social, prenant en compte des normes et des matériaux de construction, en concertation avec les professionnels du bâtiment. Sans compter qu'il n'est pas normal que les coûts puissent différer d'une région à l'autre alors que la loi est la même pour tous, au même titre que les financements et les taux d'intérêt. La différence avec nos voisins européens est à cet égard significative.

En marge de ces aspects transparait la question de la capacité des organismes de logement à dégager des fonds propres, dans un contexte marqué par la baisse des dotations...

Absolument. J'ajoute que la Caisse des dépôts et consignations alloue une partie importante de ses réserves à la construction. Il me paraît donc opportun de réunir les acteurs publics et privés sur la question des financements afin de pourvoir au problème du mal-logement qui touche aujourd'hui quelque 3 millions de personnes, dont 1 million en situation de grande urgence. Et ce dans un contexte où la popula-



tion augmente et où un nombre de plus en plus élevé de familles monoparentales vit sous le régime de la garde alternée.

Il nous faut également réfléchir à l'aménagement des villes et des centres bourgs en tenant compte de la hausse de la demande à laquelle les élus se retrouvent directement confrontés. Avec la nécessité de bâtir pour compenser la destruction de bâtiments anciens. J'ajoute que ces programmes de construction et de réhabilitation contribuent à stimuler l'économie nationale en assurant la préservation et la création de nombreux emplois.

Le gouvernement est-il en capacité de maintenir les objectifs de constructions qu'il s'est fixés ?

Il est peu probable qu'il y parvienne. Le constat vaut également pour les collectivités, confrontées, je l'ai dit, à la baisse des dotations. Il ne fait guère de doute dans ce contexte que la construction et la réhabilitation vont accuser une baisse d'activité. Il est à craindre dans ces conditions que des friches immobilières soient appelées

à voir le jour dans nos villes. Et ce alors même que les besoins de la population sont importants et que nos villes ont besoin d'améliorer leur qualité d'accueil, à l'heure où ces travaux permettent de soutenir l'économie nationale par la commande faite aux entreprises.

Ceci suffit à démontrer que le modèle économique du logement social n'est plus viable. Il me paraît donc nécessaire de proposer à la profession une réflexion de fond avec les ministères concernés, la Caisse des dépôts et le système bancaire, les fédérations du secteur du logement, les associations d'élus, les fédérations professionnelles du bâtiment, pour définir un nouveau modèle économique.

On le sait, le ministère du Logement ne pourra pas faire de miracle d'ici la fin de la législature. Personne ne croit plus aux discours sur les objectifs de constructions, le doublement de l'aide à la pierre. Par contre, si la ministre et ses équipes permettaient cette réflexion, elle s'avérerait très utile et serait très appréciée de tous les acteurs du logement.

Propos recueillis par Bruno Tranchant

Travail social et militantisme local



Jeune élu de Gironde, Alessandro di Somma est aussi coordinateur des jeunes socialistes d'Aquitaine

Martignas sur Jalles, en Gironde, un peu plus de 7 700 habitants et une municipalité socialiste reconduite à 55 % en mars dernier, a un nouvel élu au conseil municipal: Alessandro di Somma, 26 ans. En neuvième position sur la liste du maire, il fait donc son entrée en tant qu'élu majoritaire. Alessandro Di Somma a adhéré au PS et au MJS en 2010, lors des manifestations pour la défense des retraites. Mais c'est dès l'âge de 14 ans qu'il s'intéresse à la vie politique et aux débats de la campagne présidentielle d'alors. Attentivement, il écoute, s'intéresse, suit cette campagne qui se terminera par le face-à-face Chirac/Le Pen. En 2002, il perçoit les différences fondamentales entre gauche et droite mais constate que l'expression des grands partis se ressemble souvent beaucoup trop. Si le 21 avril accroît son envie de s'engager, il décide toutefois d'attendre d'être autonome, de s'être forgé ses propres convictions pour adhérer au PS.

Contact constant

Il devient travailleur social, successivement en centre médico-social puis intègre un CCAS. De cette expérience professionnelle, il retire un goût prononcé pour le contact avec les citoyens. Un fil rouge de son action: associer le lien local, le lien social, à l'élaboration de projets et à la diffusion de ses idées. Il participe à la campagne des primaires et soutient la candidature de Martine Aubry. Tous les soirs après son travail, il milite. Il se souvient d'une campagne qui, de la primaire au 6 mai, a été « *particulièrement intense* » et confesse même avoir perdu 9 kg! Délégué régional du MJS et responsable du groupe

des jeunes socialistes de la rive gauche de la Communauté urbaine de Bordeaux, c'est un militant efficace qui se forme lors de ces campagnes.

Il choisit également de reprendre ses études. En parallèle de son activité professionnelle de travailleur social et de militant, il est donc... étudiant. Ses trois vies nécessitent une énergie dont il est coutumier. C'est en sociologie qu'il étudie. Son actuel mémoire porte d'ailleurs sur l'engagement au niveau local.

Alessandro di Somma est aujourd'hui coordinateur régional des Jeunes socialistes. Dans son travail militant, il considère que la convivialité est la meilleure alliée du débat d'idées et le ferment d'un esprit d'équipe qui doit dépasser la somme des individualités. Inciter à militer, à prendre des responsabilités: on sent dans le travail d'Alessandro di Somma une passion pour le sens du collectif, celui qui fait le sel du socialisme.

Conseiller municipal majoritaire, il est membre des commissions relatives à la sécurité et prévention, des finances ainsi que de l'urbanisme. Il souligne qu'un mandat, pour peu qu'on l'exerce sérieusement et qu'on travaille véritablement ses dossiers, demande du temps. Alessandro di Somma est donc un fervent promoteur du non-cumul. Il est partisan d'un dialogue constant avec ses concitoyens pour les amener à participer constamment et massivement à la vie civique locale et nationale. « *Parler aux gens constamment, les interroger, expliquer est un impératif* », commente-t-il en soulignant que le porte-à-porte doit être effectué tout au long de l'année, que le contact et l'échange doit être constant avec les citoyens. Le socialisme par la preuve, l'idéal par le local. Voilà de fermes repères dans la feuille de route que se trace ce militant.

Gaël Brustier

Séminaire des élus - 27, 28 et 29 août PRÉ-PROGRAMME

MERCREDI 27 AOÛT

- 14h00 : Accueil
- 14h30 : Table ronde
 - L'état de l'opinion (Sociologues, géographes et **Hubert Védrine**)
 - Analyse de la situation économique de la France
- 17h00 : Table ronde
 - Perspectives du Gouvernement
 - Invité: **Stéphane Le Foll**, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement (*sous réserve*)

JEUDI 28 AOÛT

Nous proposons huit ateliers politiques et huit ateliers techniques, laissés aux libres choix des participants

ATELIERS POLITIQUES :

- Éducation : Où en est-on de la réforme "la refondation de l'école" ?**
Invité: **Benoit Hamon**, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (*sous réserve*)
- Prévention, sécurité, lutte contre la récidive: quelles avancées ?**
Invitée: **Christiane Taubira**, Garde des Sceaux, ministre de la justice (*sous réserve*)
- L'emploi: Vers un cycle nouveau d'emploi et de croissance ?**
Invité: **François Rebsamen**, ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social (*sous réserve*)
- Le tourisme et le développement économique et social des territoires**
Invitée: **Fleur Pellerin**, secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur, de la Promotion du Tourisme et des Français de l'étranger (*sous réserve*)
- Développement durable, transition écologique et transition énergétique**
Invitée: **Ségolène Royal**, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (*sous réserve*)
- Quel rôle des territoires pour la politique industrielle en France ?**
Invité: **Arnaud Montebourg**, ministre de l'Économie, du Redressement productif et du Numérique (*sous réserve*)
- La politique de la ville: Géographie prioritaire pour répondre aux défis des territoires**
Invitée: **Najat Vallaud-Belkacem**, ministre des Droits des femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (*sous réserve*)
- Collectivités: quels financements, pour quelles compétences ?**
Invité: **André Vallini**, secrétaire d'État à la Réforme territoriale (*sous réserve*)

ATELIERS TECHNIQUES :

JEUDI MATIN

- Prise de parole en public
- Écrire pour son lecteur
- Budget d'une commune
- L' élu municipal et son environnement

JEUDI APRÈS-MIDI

- Prise de parole en public
- Relations avec la presse
- Les marchés publics
- L' élu minoritaire, élu à part entière

VENDREDI 29 AOÛT MATIN

- L'organisation territoriale de la France et les enjeux des élections régionales et départementales**
Invitée: **Marylise Lebranchu**, ministre de la Décentralisation, de la Réforme de l'État et de la Fonction publique (*sous réserve*)

Recherche d'emploi: la FNESR et l'Association des directeurs de cabinet mutualisent leurs services

Pour répondre tant aux besoins de recrutement des collectivités que des collaborateurs de cabinet en recherche d'emploi, la Fédération Nationale des Élus Socialistes et Républicains et l'association DIRCAB (association des collaborateurs de cabinet des collectivités locales à direction socialiste et républicaine) ont décidé de se rapprocher.

L'association DIRCAB a mis en place sur son site internet une bourse de l'emploi dédiée aux collaborateurs de cabinet et plus généralement aux contractuels de la fonction publique territoriale. L'objectif est également d'apporter des réponses aux élus qui, battus, pourraient rencontrer des difficultés professionnelles.

ÉLUS: vous recherchez un collaborateur de cabinet (directeur, directeur adjoint, chef, chargé de mission)? DIRCAB met en ligne votre offre d'emploi sur son site internet. Il suffit de l'adresser à assodircab@gmail.com et à la FNESR (n.soret@maisondeselus.fr). Cette offre d'emploi ne sera visible que par les 520 adhérents de l'association, qui regroupe des collaborateurs membres ou proches du Parti Socialiste. Vous pouvez aussi consulter librement des CV en ligne sur www.dircab.net. Si vous souhaitez que votre offre d'emploi ne soit pas publiée mais étudiée par l'association qui sera en mesure de vous transmettre directement des CV, vous pouvez l'indiquer dans le mail adressé à assodircab@gmail.com.

COLLABORATEURS-COLLABORATRICES: pour que vos CV apparaissent sur le site de l'association, vous pouvez les adresser à assodircab@gmail.com, ainsi qu'à la FNESR (n.soret@maisondeselus.fr).

Vous venez d'être élu !

Communes

DÉPARTEMENTS & RÉGIONS de France

l'outil indispensable à votre service
pour vous informer

BULLETIN D'ABONNEMENT
une année pour 120 € HT



LE TRIMESTRIEL



LA NEWSLETTER



DES HORS SÉRIES

Collectivité ou organisme

Nom - Prénom

Fonction

Adresse

Adresse électronique

Nombre d'abonnements

(joindre la liste et les coordonnées postales et mails des destinataires)

Chaque élu peut demander la prise en charge notamment par sa collectivité de son abonnement au titre de la formation des élus.

Règlement par chèque à l'ordre de :

Communes de France, 8 bis, rue de Solferino 75007 Paris

Mandat administratif : BFCC PARIS AGENCE DE COURCELLES 42559-00001-51000012960-40

Communes de France 8 bis, rue de Solferino 75007 Paris

Tél. 01 42 81 41 36 - Fax. 01 48 74 00 78

mail. redaction@mde-communes-de-france.fr



Communes

DÉPARTEMENTS & RÉGIONS de France

Bon de commande au numéro



T1



T2



T3



T4



T5



T6



T7



T8



T9



T10-11



T12



T13



Hors série n°1

Collectivité ou organisme

Nom - Prénom

Fonction

Adresse

Adresse électronique

Je souhaite commander les trimestriels numéros : **T1 T2 T3 T4 T5 T6 T7**
au prix de 25€ le numéro

T8 T9 T10-11 T12 T13 Hors série n°1

Les élus peuvent demander la prise en charge de cet abonnement au titre de la formation des élus.

Règlement par chèque à l'ordre de :

Communes de France, 8 bis, rue de Solferino 75007 Paris

Mandat administratif : BFCC PARIS AGENCE DE COURCELLES 42559-00001-51000012960-40

Communes de France 8 bis, rue de Solferino 75007 Paris

Tél. 01 42 81 41 36 - Fax. 01 48 74 00 78

mail. contact@maisondeselus.fr

Signature, date

et cachet de la collectivité